

# Commission de Suivi de Site d'UGITECH à Ugine

## Réunion du 3 décembre 2019

à 17h00 à la Mairie d'Ugine

### Liste des participants

#### Représentants des administrations publiques

Sous-Préfecture du département de la Savoie

**M. Frédéric LOISEAU**

Sous-Préfet d'Albertville

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne  
Rhône-Alpes – Unité Départementale de la Savoie

**M. Jean-Philippe BOUTON**

Secrétaire de la CSS

DSIPC

**M. Gino GAMBATO**

Chargé des risques technologiques – Préfecture

SDIS – Direction départementale de l'Isère

**M. Laurent RIEU**

Chef de groupement gestion des risques

DDT

**M. Philippe QUEMART**

Chef service sécurité risques

ARS

**Mme Albane BEAUPOIL**

Responsable service santé environnement

#### Représentants des collectivités territoriales

Commune d'Ugine

**M. Mustapha HADDOU**

Conseiller Municipal

TDL Albertville et Conseil Départemental de la Savoie

**M. Florian MEISSONNIER**

Responsable TDL Albertville, Ugine et Conseil  
Départemental de Savoie

#### Représentants de l'exploitant

UGITECH

**M. Bruno HENRIET**

Chef d'établissement

**Mme Pascale HAUDRECHY**

Responsable Sureté Incendie Environnement

#### Représentant les experts invités

ATMO AURA

**M. Nicolas VIGIER**

Responsable Unité prévision

#### Représentants des riverains

Riverains d'Ugine

**M. Martial PERRIN**

**M. Christian MANDERFELD**

Association APPE

**M. Pierre BIGUET PETIT JEAN**

Président

FRAMATOME

**Mme Stéphanie VIVO**

Responsable SSE du site d'Ugine

#### Assistaient également à la réunion

Société IDDEST

**Mme Béatrice BRAC de LA PERRIERE**

Assistance technique au secrétariat

# Compte-rendu de la réunion

## 1. Ouverture de la CSS

M. HADDOU ouvre la séance et remercie pour leur présence l'ensemble des participants à cette réunion. En préambule, M. BOUTON rappelle :

→ les principales obligations réglementaires pour UGITECH liées à son classement en site SEVESO seuil haut :

- l'évaluation des risques de ses activités à travers une étude de dangers (EDD), devant être mise à jour tous les 5 ans (notice de réexamen) ;
- la mise en place d'un plan d'opération interne (POI) ;
- la mise en place d'un système de gestion de la sécurité (SGS) et d'une politique de prévention des accidents majeurs (PPAM) ;
- l'information préventive des riverains dans le périmètre du plan particulier d'intervention PPI via une campagne régulière. L'objectif de cette campagne est d'informer le public de l'existence de l'installation et de sensibiliser les riverains aux bons réflexes.

→ Mais également des obligations pour les services de l'Etat avec notamment la mise en place d'un plan particulier d'intervention (PPI) : mise à jour prévue début 2020.

Suite à l'accident Lubrizol, le Ministère de la transition écologique et solidaire a confirmé le rôle prépondérant de l'inspection des installations classées. M. BOUTON rappelle les missions de l'inspection et celles de la CSS.

## 2. Validation du compte rendu de la précédente CSS

Le compte rendu de la CSS du 4 décembre 2018 est validé.

## 3. Bilan de l'inspection des installations classées

### Modifications de la CSS :

M. BOUTON rappelle que l'arrêté du 16 février 2018 a modifié la composition de la CSS pour intégrer la société Framatome. Il est probable que l'établissement Messer soit également intégré à la CSS l'année prochaine.

### Inspections réalisées :

Deux inspections ont eu lieu sur le site :

- le 8 janvier 2019 sur les mesures de maîtrise des risques ;
- le 25 juin 2019 sur le risque chronique et le tri 5 flux (gestion des déchets).

Suite à ces deux inspections, des demandes ont été transmises à l'exploitant qui a apporté des réponses satisfaisantes.

### Actes administratifs :

L'arrêté préfectoral du 30 août 2019 reprend les 29 arrêtés préfectoraux d'UGITECH afin de les rassembler dans un seul et unique texte consolidé. Il concerne en particulier :

- Le renforcement de la surveillance des rejets aqueux ;
- La dérogation relative à l'arrêt annuel des tours aéroréfrigérantes ;
- optimisation du programme de surveillance de la qualité de l'air en lien avec ATMO ;
- La modification de certaines valeurs limites de rejets dans l'air et dans l'eau.

Par ailleurs, l'examen de l'étude de dangers a été clôturé. Il a débouché sur un porter à connaissance au titre de l'urbanisme (05/06/19) transmis à la commune pour être intégré au PLU d'Ugine. L'étude de dangers a montré des effets hors site (parking) des fumées en cas d'incendie. Le PAC prévoit une limitation des constructions dans la zone dite à 30 mètres de hauteur. D'autres prescriptions ont été prises dans le porter à connaissance, notamment suite au déplacement du poste de dépotage du GPL, qui a entraîné une modification des zones d'effets, et leur déplacement vers le site Framatome.

#### Retour sur l'accident Lubrizol

M. BOUTON indique que les raisons de l'incendie du 26 septembre 2019 ne sont toujours pas connues et qu'une enquête judiciaire est en cours.

Un courrier a été envoyé par le Préfet de Région le 3 octobre 2019 à l'ensemble des exploitants de sites SEVESO seuil haut leur demandant de confirmer :

- la conformité des installations avec leur étude de dangers ;
- la pertinence des POI ;
- la capacité d'intervention rapide en dehors des heures ouvrées ;
- la capacité à connaître à tout moment les produits et substances présents sur site.

L'exploitant UGITECH a répondu positivement à l'ensemble de ces points dans un délai de 15 jours.

#### **4. Présentation ATMO**

M. VIGIER présente quelques éléments de contexte sur la qualité de l'air en Savoie et sur les mesures prises dans le territoire. Il présente les moyennes annuelles 2018 sur les principaux polluants (le dioxyde d'azote, les particules, l'ozone). Globalement, les tendances s'améliorent, sauf pour l'ozone.

Un **plan de surveillance** a été mis en place à proximité du site UGITECH. Il permet d'évaluer les concentrations de polluants dans l'air (exposition liée à l'inhalation) et les retombées (impact sur les écosystèmes, exposition par ingestion) sur le site en comparaison d'environnements de référence (centre urbain et zone rurale). Il est intégré depuis 2018 au programme de surveillance des dioxines/furanes et des métaux réalisés en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le dispositif de surveillance autour d'UGITECH est réparti sur trois points. Les prélèvements pour les retombées atmosphériques sont effectués deux fois par an (hiver / été) et les mesures des taux de pollution dans l'air tous les deux ans (4 x deux semaines). Une surveillance continue est par ailleurs réalisée à Albertville (présence d'une station fixe de référence).

Par ailleurs, avant l'intégration au programme dioxines et métaux de la Région, des investigations ponctuelles ont été réalisées dans le Val d'Arly de 2008 à 2017 par ATMO.

M. VIGIER présente les **résultats des analyses réalisées en 2018** (*cf – support de présentation*). En synthèse :

##### **Dioxines dans les retombées atmosphériques :**

- Niveaux bas
- Pas de dépassement des valeurs repères

##### **Métaux lourds dans les retombées atmosphériques :**

- Des différences entre les points d'étude nord et sud du site (plus d'impact au nord) ;
- Des niveaux mesurés souvent supérieurs à ceux observés sur le site de référence urbain, pour le chrome, le manganèse, le zinc et le nickel.

Dès lors qu'une année complète de mesures sera disponible, ATMO réalisera un rapport (a priori au 1<sup>er</sup> trimestre 2020). Il pourra être exploité dans le cadre de l'évaluation du risque sanitaire. Il sera transmis à l'inspection des installations classées et présenté à l'occasion de la prochaine CSS.

Mme BEAUPOIL confirme qu'elle n'a pas d'inquiétude particulière sur le risque sanitaire. Un suivi renforcé sur le chrome 6 (vulnérabilité potentielle) est demandé afin d'obtenir davantage de mesures pour mettre à jour les études du risque sanitaire. Les investigations environnementales se poursuivent.

## **5. Présentation du bilan annuel d'UGITECH**

Mme HAUDRECHY fait plusieurs présentations :

- CO2** Elle rappelle qu'UGITECH participe à la préparation du 4<sup>ème</sup> plan d'allocations de quotas d'émissions de CO2 (système européen qui vise à limiter les émissions de CO2). Le plan méthodologique de surveillance a été transmis en octobre 2019.  
M. HADDOU demande qui contrôle les données transmises par UGITECH. Mme HAUDRECHY répond qu'APAVE, organisme de contrôle externe effectue ces vérifications.
- H+** Des dépassements sur les rejets dans l'air des laveurs acides DC6 ont été observés en 2017. Les mesures prises ne sont pas pleinement concluantes. UGITECH poursuit ses investigations, bien qu'en 2018, les résultats étaient satisfaisants.
- Poussières** Les mesures des émissions diffuses de poussières de l'aciérie sont bonnes (2018 et 2019).
- IEM et ERS<sup>1</sup>** L'étude a été rendue en 2018. Elle est basée sur des prélèvements (sols, végétaux...) et des mesures de qualité de l'air ambiant réalisées en deux points de prélèvements. Les conclusions ne révèlent aucune incompatibilité avec les usages, ni de risque préoccupant.
- Bruit** Une campagne est réalisée tous les trois ans. Les mesures sont prises en limite de propriété pour l'ensemble du site. Les résultats sont inférieurs aux valeurs seuils.
- Eau** Une étude technico-économique du traitement des eaux de pluie doit être rendue en fin d'année.
- Nickel** Les échanges se poursuivent avec SOLVAY pour améliorer le traitement des rejets de nickel du Laminoir.
- Eau** Un groupe de travail a été mis en place afin de trouver des solutions pour réduire sa consommation. Plusieurs actions ont été mises en place suite à ces réflexions.
- Neutral** L'installation de régénération des acides usés a bien fonctionné en 2019.
- Incidents** Une fuite sur l'électropompe de la cuve enterrée de GPL a eu lieu le 7 octobre 2019. Les conséquences de cet incident ont été présentées ainsi que les actions mises en œuvre.  
M. RIEU ajoute que les échanges entre le SDIS et l'exploitant ont été satisfaisants.

### **Evolution du site et projets en cours :**

- Installation d'une meuleuse supplémentaire (mi 2020)
- Remplacement du four à soude n°2 de la ligne de décapage DC6 (août 2020)
- Nouvelles installations de traitement et recuits de barres (août 2020)

---

## **1 Interprétation de l'Etat des Milieux et Evaluation des Risques Sanitaires**

- Dossiers de modifications d'installations à venir (1<sup>er</sup> trimestre 2020)
- Poursuite du projet de récupération de chaleur pour alimenter le réseau ville (travaux préalables début 2020). Ce projet est conduit avec la commune et encouragé par la DREAL.

M. BOUTON précise que ces projets entraînent l'élaboration de dossiers de demandes de modifications étudiées par les services de l'Etat.

### **Réduction des risques accidentels**

- Enfouissement de la tuyauterie d'arrivée de gaz naturel entre le poste d'arrivée du gaz et le bâtiment transtockeur barres (réalisé début 2019)
- Changement de concentration pour l'acide fluorhydrique en approvisionnement pour limiter les effets dangereux en dehors du site.

M. BOUTON indique que, suite à l'accident LUBRIZOL, le Préfet a souhaité une remise à jour rapide de l'ensemble des PPI. La mise à jour du PPI UGITECH a été lancée lors d'une réunion fin octobre 2019 en Préfecture. Les nouvelles modélisations seront transmises par UGITECH en janvier 2020.

M.GAMBATO précise que le PPI doit être révisé tous les trois ans. Les services de l'Etat attendent des éléments de la part d'UGITECH pour pouvoir avancer.

### **6. Questions diverses**

M. HADDOU rappelle que des questions avaient été soulevées par des riverains sur des fumées orangeâtes et que des réponses avaient été apportées par des salariés d'UGITECH. Mme HAUDRECHY explique la raison de ces fumées (remise en marche de l'AOD).

M. BIGUET PETIT JEAN précise qu'au-delà des réunions de CSS, l'association APPE s'entretient régulièrement avec UGITECH.

M. BOUTON demande à UGITECH d'informer la DREAL lorsque des exercices POI sont réalisés.

M.GAMBATO indique qu'une consultation du public sur une durée d'un mois sera programmée en 2020 sur la révision du PPI (registre à disposition en mairie d'Ugine et en sous-préfecture d'Albertville).

### **7. Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, M. BOUTON remercie les participants et lève la séance.